

Reims, le 1^{er} Septembre 2022

NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE L'AGENT COMPTABLE

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Article 1 : A compter du 1^{er} Septembre 2022, Madame Christine PEZZELLA est nommée mandataire de l'agent comptable auprès de la caisse de ce dernier. A ce titre, elle est autorisée à percevoir toutes recettes et à décaisser toutes dépenses réglementaires ou autorisées par le Conseil d'administration.

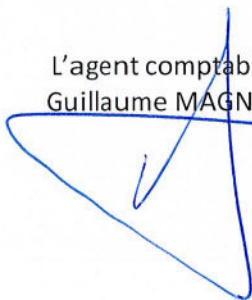
Elle est habilitée à signer les reçus du quittancier en échange d'espèces à la caisse de l'agent comptable.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} Septembre 2022 et se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement.

Elle prendra fin automatiquement en cas de départ de l'agent comptable ou de l'intéressée.

Fait à Reims, le 1^{er} Septembre 2022

L'agent comptable,
Guillaume MAGNAT



Christine PEZZELLA

